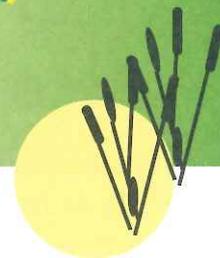


HAMEL

un village à vivre



Septembre 2020



Un drame pour la famille

Une grande perte pour la commune

Bernard LETENEUR, Adjoint au maire est décédé le 26 juillet 2020

L'annonce a été brutale. Un matin de juillet, Bernard est parti brusquement, rapidement sans prévenir.

Il avait été élu en mars 2014 au conseil municipal de notre village. Je lui avais confié le marais des bruyères, d'abord comme conseiller municipal délégué puis comme adjoint.

Il avait pris ses responsabilités à bras le corps. S'investissant totalement au service des habitants. Il faisait tout ce qui est possible pour résoudre les problèmes rapidement, rendant service chaque fois qu'il le pouvait. Chaque jour il passait à la mairie vers 9h pour rendre compte de ce qui s'était passé la veille « au marais ». Il repartait avec les réponses à ses questions mais aussi avec les courriers à porter, les feuilles infos à distribuer. C'est lui qui aura géré le compliqué travail de renouvellement des boîtes aux lettres dans le village.

S'il était totalement investi au marais, il était aussi omniprésent dans tout le village. Il n'a jamais raté une cérémonie officielle. Avec Bernadette, son épouse, il assurait le service à chaque fête. Tous les deux à chaque fois ensemble, bénévoles dévoués et à qui on pouvait faire confiance.

Intègre, loyal, dévoué, engagé... les mots sont insuffisants pour parler de Bernard. La commune a perdu un grand serviteur. Il va nous manquer, il nous manque déjà.



J.L. HALLÉ
Maire d'HAMEL

Bernard avait été réélu largement en mars 2020. De conseiller municipal délégué il était devenu adjoint au maire.

Bernadette son épouse, ses deux garçons, et toute la famille peuvent être fiers de lui.

- **URBANISME :**

Toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (maison annexe,...), toute extension de surface construite, et toute pose de clôture doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux en mairie. Cette déclaration doit être faite avant le début des travaux dans un délai de 2 semaines (clôture, couleur ...) à 3 mois (travaux d'extension...).

- **LES CHIENS :**

Dans la zone habitée, ils doivent obligatoirement être tenus en laisse.
En dehors de la zone bâtie, il est rappelé que les champs sont des propriétés privées. Les chiens sont soit tenus en laisse soit contrôlés par leur maître pour qu'ils ne quittent pas le chemin.

- **LES PROBLEMES DE VOISINAGE :**

Ils sont d'ordre privé et la mairie n'intervient pas. Il est conseillé de suivre la procédure qui a déjà été rappelée.

- **L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX :**

L'article 32 du règlement sanitaire départemental stipule que « chaque habitant doit maintenir son trottoir et son caniveau en bon état de propreté sur toute la longueur de son habitation ».

- **LES MOYENS DE COMMUNICATION UTILISES PAR LA COMMUNE SONT :**

La feuille mensuelle d'informations, Facebook, Panneau Pocket (application sur téléphone), le panneau électronique (Place Jean Sovet), l'affichage, le site internet.

1^{er} TOUR Coupe de France E.S.M.H. HAMEL / FRAIS-MARAIS

Dimanche 30 Août à 15h00 au Stade André Hallé

Port du masque obligatoire

Obligation du port
du masque sur
l'ensemble du
département
du Nord



FESTIVAL JEUNE PUBLIC « MOMENTS PARTAGES »

Théâtre d'objets, marionnettes « CHAT CHAT » avec la compagnie Zapoi

Mardi 22 septembre à 17h30 au Foyer Rural d'Hamel (durée 40 mn)

Tout public – A partir de 6 mois - Tarifs : 1,50 €

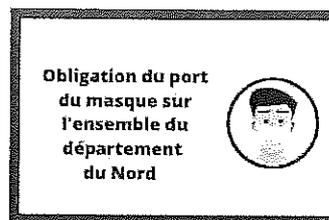
Organisé par le centre socioculturel d'Arleux - Réservations indispensables au : 03.27.89.51.74

Mais où se cache le chat ? Quelques traces de pas sur le sol, un carré tout blanc, une pelote de laine ...
Ah tiens, il est là ! Il dort ...

Mais à quoi rêvent les chats ? Un poisson rouge, un chat sirène, un chat-pot ? Ou sur le dos d'un chat-mot ?
Il s'est peut-être caché derrière les mots ...

Arrêté préfectoral du 21 août 2020 - Port du masque obligatoire

- Galeries commerciales et parkings
- Marchés de plein air
- Espaces verts
- Manifestations sportives et festives
- Autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées, ainsi que des structures d'accueil pour enfant



RENTREE DES CLASSES : MARDI 1^{er} SEPTEMBRE

Classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi - De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Périscolaire de 7h45 à 8h30 et de 16h00 à 17h30. C'est gratuit mais il faudra s'inscrire.

Cantine : En raison de la crise sanitaire, les inscriptions à la cantine doivent se faire avant le jeudi 27 août 12h00 en Mairie et ce pour toute la semaine suivante – 3 € le repas

NOUVEAU : Changement du fonctionnement à compter de courant octobre 2020.

La mairie va se doter d'un logiciel de gestion pour la cantine, la garderie, et les ALSH.

Concernant la cantine, il n'y aura plus de tickets.

Les parents devront inscrire leurs enfants en ligne via « un espace famille ».

* **MEDIATHEQUE** : Réouverture le vendredi 4 septembre 2020 de 17h30 à 19h00

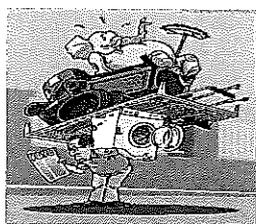
BALL – TRAP / TIR SUR BOUTEILLES

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

De 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

(Fin des inscriptions pour concours 18H00)

organisé par le groupement des chasseurs d'Hamel



**Ramassage des encombrants
VENDREDI 25 SEPTEMBRE**

AVIS AUX PECHEURS SUR LA BERGE DU MARAIS DU LANCHOIS

- Carte fédérale obligatoire - Carte communale gratuite et obligatoire à retirer en Mairie (se munir d'une pièce d'identité, d'une photo et d'un justificatif de domicile)

Réservé aux habitants d'Hamel et aux locataires du marais des Bruyères

PERMANENCES

De Charles BEAUCHAMP et Maryline LUCAS de 18h à 19h

Mercredi 9 septembre : Mairie de LÉCLUSE

Mercredi 16 septembre : Mairie d'ANICHE

Mercredi 23 septembre : Mairie de FÉCHAIN



Au service de tous
Activités
Sorties
Animations
Rejoignez-nous !

34 rue du Bias - 59151 ARLEUX

03.27.89.51.74

sira.centresocioculturel@orange.fr

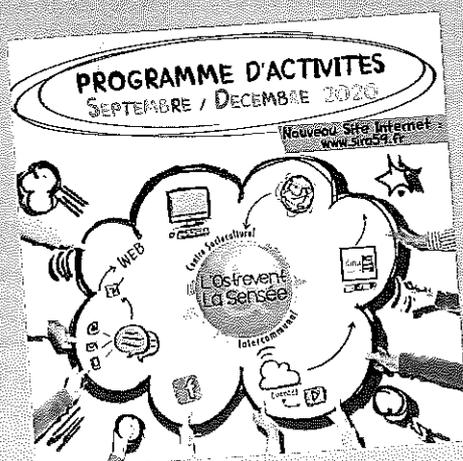
www.sira59.fr



Centre Socioculturel L'Ostrevent & la Sensée

5 bonnes raisons d'adhérer !

- * Des activités diverses et variées tout au long de l'année
- * Des animations et des sorties pour tous, à tous les âges
- * Des tarifs adaptés à tous
- * Un lieu de rencontres et d'échanges
- * Une structure qui s'adapte à vos besoins et vos souhaits



Retrouvez tous les animations
et sorties proposées dans le programme
du centre socioculturel dans votre boîte
aux lettres ou à l'accueil de votre mairie !